Publication électronique : le 21 Mars 2025

Pas-de-Calais
Le Département

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT**
**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation**
**sur LA ROUTE DEPARTEMENTALE D301, BD301D72**
**au territoire des communes de MAISNIL-LES-RUITZ et REBREUVE-RANCHICOURT**
**TRAVAUX**
**Pose de plots lumineux**
**Section hors agglomération**
**du 24 mars 2025 au 04 avril 2025**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

**Considérant** la demande du 12/03/2025, par laquelle T1 SIGNPLUS, fait connaître le déroulement des travaux de Pose de plots lumineux, pour une durée de 1 journée de travaux, sur la période du 24 mars au 04 avril 2025,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Pose de plots lumineux, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D301, BD301D72, bretelle de sortie MAISNIL LES RUITZ sens LENS / DIVION, hors agglomération, pour une durée de 1 journée de travaux, sur la période du 24 mars au 04 avril 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis de Mesdames et Monsieur les Maires de HOUDAIN, REBREUVE-RANCHICOURT et MAISNIL LES RUITZ,

**Considérant** l'information faite auprès de Messieurs les Commissaires de Police de BARLIN et BRUAY LA BUISSIERE et de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HERSIN-COUPIGNY,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La circulation sera interdite temporairement sur  sur la route départementale D301, BD301D72, bretelle de sortie MAISNIL LES RUITZ sens LENS / DIVION, hors agglomération, sur le territoire des communes de MAISNIL-LES-RUITZ et REBREUVE-RANCHICOURT, du 24 mars 2025 au 04 avril 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**ARTICLE 2** : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : **"RD301, BD301GD72" sur les communes de "MAISNIL LES RUITZ et HOUDAIN"**, **(plan annexé au présent arrêté).**

**ARTICLE 3** : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

**Pour le Président du Conseil départemental,**
Le 21 mars 2025

Signé électroniquement par
Gerard FREVILLE
ORDONNATEUR


Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois
Innoforum, rue de l'université - 62400 BETHUNE
Téléphone : 03.21.56.41.41

| Pas-de-Calais Le Département | Plan de déviation - Bretelle Maisnil vers Divion | ECHELLE : SANS |
|---|---|---|